Modèle 8

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

« Exercice d'une autre activité liée à l'architecture à titre individuel ou associé »

Attention: L'inscription dans cette rubrique est exclusive et interdit l'établissement de projets architecturaux faisant l'objet de demandes de permis de construire et l'exercice de missions de maîtrise d'œuvre.

		•	nom]	
			Mail	
Insc	rit(e) au tableau du	и Со	nseil régional de l'ordre des architectes de	
Num	néro national d'insc	cripti	on à l'Ordre :	
Déc	lare exercer depuis	s le	(jour/mois/année) :	
A tit	re exclusif, la (ou	les)	activité(s) suivante(s) :	
	Conseil Formation SPS Expertise		Programmation Assistance à la maîtrise d'ouvrage Diagnostics immobiliers Autre (précisez)	
Coc	hez obligatoiremei	nt la	case correspondant à votre statut :	
	à titre libéral ou		en tant qu'associé(e) de la société	
- ne - n'e - et i	n'exercer aucune r m'engage à comn	ion o ssior miss muni	relevant du recours obligatoire à l'architecte ¹ , ion de maîtrise d'œuvre. quer au conseil régional toute modification qui interviendrait	dans ma situation
(coo	rdonnées, modes	d'ex	ercice, etc.).	
Fait	à		, le	
			Si	gnature <i>(obligatoire)</i>

Cette attestation sur l'honneur doit **obligatoirement** être accompagnée de l'attestation d'assurance de responsabilité civile couvrant l'activité déclarée.

¹ Article 3 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture : « Quiconque désire entreprendre des travaux soumis à une autorisation de construire doit faire appel à un architecte pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande de permis de construire (...) Le projet architectural mentionné ci-dessus définit par des plans et documents écrits l'implantation des bâtiments, leur composition, leur organisation et l'expression de leur volume ainsi que le choix des matériaux et des couleurs. »